

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

2TDH

du 01/05/2022 au 30/04/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires net				
Autres produits	0,14		0,14	
75800000 Produits gestion courante	0,14		0,14	
Total des produits d'exploitation I (1)	0,14		0,14	
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes (3)	8 547,23	4 825,74	3 721,49	77,12
62260000 Honoraires	3 780,00	4 700,00	-920,00	-19,57
62261000 Honoraires CAC	3 720,00		3 720,00	
62262000 Honoraires juridiques	900,00		900,00	
62300000 Publicité, publicat, relation		50,02	-50,02	-100,00
62700000 Services bancaires & assimilés	147,23	75,72	71,51	94,44
Impôts, taxes et versements assimilés	475,00	459,33	15,67	3,41
63511000 Cfe	475,00	459,33	15,67	3,41
DOTATION D'EXPLOITATION				
Autres charges		0,40	-0,40	-100,00
65800000 Chgès diverses gesti° courante		0,40	-0,40	-100,00
Total des charges d'exploitations II (2)	9 022,23	5 285,47	3 736,76	70,70
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-9 022,09	-5 285,47	-3 736,62	70,70
Opérations en commun				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)	400 000,00	300 000,00	100 000,00	33,33
76100000 Produits de participations	400 000,00	300 000,00	100 000,00	33,33
Total des produits financiers (V)	400 000,00	300 000,00	100 000,00	33,33
Charges Financières				
Intérêts et charges assimilées (6)		399,59	-399,59	-100,00
66110000 Intérêts des emprunts & dettes		399,59	-399,59	-100,00
Total des charges financières (VI)		399,59	-399,59	-100,00
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	400 000,00	299 600,41	100 399,59	33,51
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV V - VI)	390 977,91	294 314,94	96 662,97	32,84
Produits Exceptionnels				
Total des produits Exceptionnels V				
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 584,00	-1 584,00	-100,00



JM Audit et Conseils

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

2TDH

du 01/05/2022 au 30/04/2023

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
67120000 Pénalités & amendes fisc		1 584,00	-1 584,00	-100,00
Total des charges exceptionnelles VI		1 584,00	-1 584,00	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		-1 584,00	1 584,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS	400 000,14	300 000,00	100 000,14	33,33
TOTAL DES CHARGES	9 022,23	7 269,06	1 753,17	24,12
BENEFICE OU PERTE	390 977,91	292 730,94	98 246,97	33,56

Certifiés conformes à l'original




JM Audit et Conseils

- BILAN ACTIF DETAILLE -

2TDH

du 01/05/2022 au 30/04/2023

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Autres titres immobilisés	1 027 500,00	1 027 500,00		
27100000 Titres immo. droit de propriét	1 027 500,00	1 027 500,00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 027 500,00	1 027 500,00		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances (3)				
Autres créances	400 000,00	840,00	399 160,00	47 519,05
44400000 Etat impôts sur les bénéfices		840,00	-840,00	-100,00
45700000 DIVIDENDES A PAYER	400 000,00		400 000,00	
Trésorerie				
Disponibilités	39 862,55	345 647,78	-305 785,23	-88,47
51212000 Bnpp eur	39 862,55	345 647,78	-305 785,23	-88,47
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	439 862,55	346 487,78	93 374,77	26,95
TOTAL ACTIF GENERAL	1 467 362,55	1 373 987,78	93 374,77	6,80

Certificat conforme à l'original



 Crowe

JM Audit et Conseils

- BILAN PASSIF DETAILLE -

2TDH

du 01/05/2022 au 30/04/2023

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé: 1000)	1 000,00	1 000,00		
10130000 Capital souscrit, appelé, vers	1 000,00	1 000,00		
Réserve légale	100,00	100,00		
10610000 Réserve légale	100,00	100,00		
Report à nouveau	1 068 525,64	1 075 794,70	-7 269,06	-0,68
11000000 Report à nouveau (crédeur)	1 068 525,64	1 075 794,70	-7 269,06	-0,68
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	390 977,91	292 730,94	98 246,97	33,56
Situation Nette	1 460 603,55	1 369 625,64	90 977,91	6,64
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 460 603,55	1 369 625,64	90 977,91	6,64
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 600,00	4 200,14	2 399,86	57,14
401 FOURNISSEURS	4 680,00	4 200,14	479,86	11,42
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	1 920,00		1 920,00	
Dettes fiscales et sociales	159,00	162,00	-3,00	-1,85
44860000 Etat charges à payer	159,00	162,00	-3,00	-1,85
TOTAL DETTES	6 759,00	4 362,14	2 396,86	54,95
TOTAL PASSIF GENERAL	1 467 362,55	1 373 987,78	93 374,77	6,80

certifiés conformes à l'original

[Signature]



JM Audit et Conseils

2TDH
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 4 rue Rogez Lille LOMME
59160 LILLE
R.C.S LILLE METROPOLE : 811 763 119

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2023**

L'An Deux Mille Vingt Trois,
Le 30 Septembre,
A 18 Heures,
Au siège social.

Les actionnaires de la société **2TDH**, société par actions simplifiée, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents ou représentés en entrant en séance.

- ✓ **Monsieur DAUGENET Thomas**, détenant **95 actions.**
- ✓ **DAUGENET INVEST (SAS)** représentée par son Président M. DAUGENET Thomas, détenant **280 actions** ;
- ✓ **GREENFAYA (SASU)** représentée par son Président M. HAVET Thibaud, détenant **625 actions** ;

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 1 000 actions.

Monsieur DAUGENET Thomas préside la séance en sa qualité de Président.

La Société Endrix SNM, société par actions simplifiée, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation des actionnaires et du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des Mandataires le cas échéant ;
- le rapport du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2023 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 30/04/2023 ;
- Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30/04/2023 et sur les conventions réglementées, et approbation de ces conventions ;
- Quitus à la Présidence ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2023, et affectation du résultat ;
- Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport, des rapports du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1. Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2023 approuve lesdits rapports ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 390 977,91 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2. Résultat - Affectation – Rappel des dividendes distribués – Dépenses non déductibles fiscalement

Résultat & Affectation

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le 30/04/2023 faisant ressortir un **bénéfice de 390 977,91 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 068 525,64 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 459 503,55 Euros**.

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au poste « report à nouveau » pour un montant de **1 059 503,55 Euros** ;
- Au titre d'une distribution de dividendes pour un montant total de **400 000,00 Euros** réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	ACTIONS	POURCENTAGE (%)	DIVIDENDES (BRUTS)
Monsieur DAUGENET Thomas	95	9,5 %	38 000,00 €
DAUGENET INVEST (SAS), représentée par son Président Monsieur DAUGENET Thomas	280	28 %	112 000,00 €
GREENFAYA (SASU), représentée par son Président Monsieur HAVET Thibaud	625	62,5 %	250 000,00 €
TOTAL	1 000	100 %	400 000,00 €

Régime fiscal de la distribution de dividendes

Le dividende unitaire est de 400,00 Euros pour l'exercice clos le 30/04/2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, sont les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/04/2022	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
30/04/2021	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
30/04/2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3. Conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L227-10 du Code de commerce, prend acte de l'absence de convention réglementée intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°4. Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 H 30.

De tout ce qui a été exprimé ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par les actionnaires présents ou représentés.

Signatures :

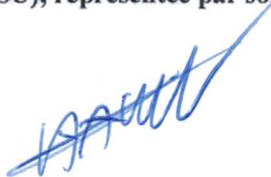
Monsieur DAUGENET Thomas
Président actionnaire



DAUGENET INVEST (SAS), représentée par son Président Monsieur DAUGENET Thomas
Actionnaire



GREENFAYA (SASU), représentée par son Président Monsieur HAVET Thibaud
Actionnaire



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2023

SAS 2TDH

4 rue ROGÉZ
59160 LOMME

N° SIREN: 811 763 119

Ce rapport contient 12 pages.

SAS 2TDH

4 rue ROGEZ
59160 LOMME

N° SIREN: 811 763 119

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 avril 2023

A l'assemblée générale de la société 2TDH

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2TDH relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

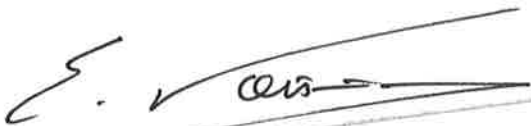
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 septembre 2023

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix SNM
Représenté par
Monsieur Edouard Voisin
Membre de la Cie Régionale de Versailles



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Voisin', is written over a long, thin horizontal line that spans the width of the page.

- BILAN ACTIF -

2TDH

du 01/05/2022 au 30/04/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	1 027 500		1 027 500	1 027 500
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 027 500		1 027 500	1 027 500
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	400 000		400 000	840
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 863		39 863	345 648
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	439 863		439 863	346 488
TOTAL ACTIF GENERAL	1 467 363		1 467 363	1 373 988
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

2TDH

du 01/05/2022 au 30/04/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1000)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 068 526	1 075 795
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	390 978	292 731
Situation Nette	1 460 604	1 369 626
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 460 604	1 369 626
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 600	4 200
Dettes fiscales et sociales	159	162
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 759	4 362
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 467 363	1 373 988
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		



- COMPTE DE RESULTAT -

2TDH

du 01/05/2022 au 30/04/2023

		Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export	
Ventes de marchandises			
Production vendue - biens			
Production vendue - services			
Chiffre d'affaires net			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation I (1)			
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (3)		8 547	4 826
Impôts, taxes et versements assimilés		475	459
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...			
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...			
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...			
Autres charges			
Total des charges d'exploitations II (2)		9 022	5 285
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-9 022	-5 285
Opérations en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée III			
Perte supportée ou bénéfice transféré IV			
Produits Financiers			
Produits financiers de participations (5)		400 000	300 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...			
Autres intérêts et produits assimilés (5)			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (V)		400 000	300 000

- COMPTE DE RESULTAT -

2TDH

du 01/05/2022 au 30/04/2023

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		400
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		400
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	400 000	299 600
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	390 978	294 315
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels V		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 584
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VI		1 584
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		-1 584
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	390 978	292 731
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 30/04/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2023, dont le total est de 1 467 363 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 390 978 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2022 au 30/04/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute des immos en fin d'exercice
Autres titres immobilisés	1 027 500			1 027 500
Total	1 027 500	-	-	1 027 500

Filiales et Participations :

	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Cautions	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										
PULP FRUITS	300 000,00	1 306 446,19	100,00	1 027 500				12 787 339,96	439 327,60	

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés		400 000		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Totaux		400 000		

VALEURS MOBILIÈRES ET DISPONIBILITES

Valeurs Mobilières de Placement	N	N-1
Valeurs Mobilières de Placement		
Banques	39 863	345 648
Total	39 863	345 648

PASSIF

Capitaux propres :

Le capital est composé de 1 000 actions de 1 € de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'orig.				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 600			
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
T.V.A.				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	159			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	6 759			

Charges à Payer :

Charges à Payer	Montant
Autres Charges Factures à recevoir	1 920
Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
Participations des salariés	-
Personnel	-
Organismes Sociaux	-
Autres charges fiscales	159
Divers	-
Total	2 079

2TDH

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 30/04/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2023, dont le total est de 1 467 363 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 390 978 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2022 au 30/04/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute des immos en fin d'exercice
Autres titres immobilisés	1 027 500			1 027 500
Total	1 027 500	-	-	1 027 500

Filiales et Participations :

Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus	Prêts et avances consenties	Cautions	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
			Brute	Nette				
Filiales détenues à plus de 50 %								
PULP FRUITS	300 000,00	1 306 446,19	100,00	1 027 500		12 787 339,96	439 327,60	

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés		400 000		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Totaux		400 000		

VALEURS MOBILIÈRES ET DISPONIBILITES

Valeurs Mobilières de Placement	N	N-1
Valeurs Mobilières de Placement	-	-
Banques	39 863	345 648
Total	39 863	345 648

02/10/2023

PASSIF

Capitaux propres :

Le capital est composé de 1 000 actions de 1 € de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'orig.				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 600			
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
T.V.A.				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	159			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	6 759			

Charges à Payer :

	Charges à Payer	Montant
Autres Charges	Factures à recevoir	1 920
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	159
	Divers	-
	Total	2 079